

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du **04 mars 2025**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

Présents par procuration : M. Alain SINDT donne procuration à M. Jean-Marc SINDT
Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. Nicolas LINSTER
Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

2 – Division parcellaire section 1 parcelle 158

Monsieur le Maire propose au conseil une division parcellaire de la parcelle communale N° 158 section 1, située « Rue de l'Ancienne Ecole » à Kerling-Lès-Sierck. Monsieur le Maire explique que cette division permettrait de vendre une partie de ce terrain qui est constructible et connecté aux réseaux. Il présente le plan de division et devis afférent suivant :

Devis N° 251214 Frédéric GALLANI Géomètre 1 Place Turenne 57100 THIONVILLE pour un montant de 1 170.00 € HT soit 1 404.00 € TTC

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents valide le plan de division et devis afférent N° 251214 pour un montant de 1 170.00 € HT soit 1 404.00 € TTC et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de donner suite à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 04 mars 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20250304-0204032025-DE
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception préfecture : 06/03/2025